

11/04/2018 : Pratiques commerciales déloyales : un cadre européen pour protéger nos agriculteurs – Michel Dantin, Angélique Delahaye (LR, PPE, Fr)

« Enfin ! Après le règlement Omnibus que j'ai porté en 2017 pour renforcer les possibilités d'organisation de l'amont agricole, une nouvelle étape est franchie en faveur du rééquilibrage et l'assainissement des relations entre les producteurs, les industriels et les distributeurs ! Je tiens à féliciter le Commissaire Phil Hogan qui a porté politiquement ce dossier contre vents et marées et en dépit de pressions fortes internes à la Commission européenne et venant de la grande distribution » a déclaré Michel Dantin (LR, PPE).

La Commission européenne a adopté le 12 avril un texte attendu fixant un cadre commun européen pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

« L'Europe était très attendue sur cette question par nos agriculteurs. Il était temps qu'un cadre européen de lutte contre les pratiques commerciales déloyales puisse émerger! Je me réjouis de constater que l'appel lancé par le Parlement en décembre 2016 dans mon rapport sur les outils pour lutter contre la volatilité des prix aie enfin trouvé un écho. » a ajouté Angélique Delahaye (LR, PPE).

« Alors que le Parlement français est en train de légiférer sur la loi issue des États Généraux de l'Alimentation, une bataille complémentaire se joue à Bruxelles et nous comptons y prendre toute notre part. L'Europe qui protège ne doit pas être seulement un slogan, mais une Europe qui agit par des actes concrets en faveur du revenu de nos agriculteurs, souffrant trop souvent des déséquilibres et des dysfonctionnements de la chaîne d'approvisionnement » ont conclu Michel Dantin et Angélique Delahaye.